



Madame la Préfète du Rhône
Fabienne BUCCIO
Préfète du Rhône

106 rue Pierre Corneille
69419 Lyon Cedex 03

Lyon, le 30 octobre 2025,

N/ Réf. : 2025-39

Objet : Alerte absence de badges Vigik pour les sapeurs-pompiers du Rhône / Application immédiate de la loi Matras

Madame la Préfète,

Le syndicat SUD SDMIS du Rhône, organisation majoritaire représentant les sapeurs-pompiers du département placé sous votre autorité, souhaite vous alerter avec gravité sur une situation devenue inacceptable : les engins de secours du Rhône ne sont toujours pas équipés de badges Vigik, pourtant indispensables quotidiennement à nos missions de secours.

Depuis plus de dix ans, nous réclamons la mise à disposition de ces moyens d'accès aux immeubles. Malgré nos relances, nos alertes et la clarté de la loi, rien n'a abouti pour remédier à ce manquement.

Pendant ce temps, les facteurs, les livreurs et de nombreux prestataires privés disposent de ces badges, alors que les sapeurs-pompiers, eux, doivent encore attendre qu'un habitant ouvre la porte ou la forcer en cas d'urgence.

Ces pertes de temps sont incompatibles avec la mission de service public que nous assurons et peuvent avoir des conséquences dramatiques pour les victimes.

Nous rappelons que la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, impose clairement aux bailleurs, qu'ils soient publics, privés ou sociaux, de garantir l'accès aux services d'incendie et de secours :

Article L. 272-1 du Code de la sécurité intérieure :

« Les propriétaires ou les exploitants d'immeubles à usage d'habitation ou leurs représentants s'assurent que les services de police et de gendarmerie nationales ainsi que les services d'incendie et de secours sont en mesure d'accéder aux parties communes de ces immeubles aux fins d'intervention. »

Madame la Préfète, en votre qualité de représentante de l'État et garante de l'application des lois de la République sur le territoire du Rhône, nous vous demandons une intervention immédiate auprès de l'ensemble des bailleurs afin :

- de leur rappeler leurs obligations légales au titre de la loi Matras ;
- d'organiser sans délai la mise à disposition des badges Vigik pour les engins du SDMIS ;
- et de veiller personnellement à la bonne exécution de cette mesure dans les plus brefs délais.

Nous insistons sur le fait que ce problème ne saurait souffrir d'aucun délai supplémentaire.

Chaque jour qui passe sans solution est un jour où des vies peuvent être perdues inutilement, faute d'un simple dispositif d'accès.

Il en va du respect de la loi, mais surtout de la protection des citoyens et de la sécurité de nos équipes.

Nous vous remercions, Madame la Préfète, pour l'attention urgente que vous porterez à cette alerte et pour les mesures concrètes que nous espérons immédiates.

Dans cette attente, veuillez croire, Madame la Préfète, à l'expression de notre profond respect.

Le délégué départemental

Karim KHAZAZ

Le délégué départemental

Franck CHENAL